

Règlement du Jeu « Libertium Days 2026 »

ARTICLE 1. ORGANISATEUR ET LOI APPLICABLE

La société **ALLIANCE CAMPER TEAM**, ci-après « l'Organisateur » : ***Société par Actions Simplifiée au capital de 15.000€, dont le Siège Social est à Paris (75010) - 14 rue de l'Aqueduc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 751 139 197*** organise un jeu avec obligation d'achat du 17 au 28 mars 2026 (ci-après, le « Jeu »).

Le Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

La participation au Jeu est accessible entre le 17 et le 28 mars 2026 pour tout achat d'un Camping-Car neuf ou d'occasion auprès d'une concession membre du réseau Libertium.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans réserves et le respect des dispositions du présent règlement. Celui-ci est accessible directement sur le site : Libertium.fr (ci-après le « Site ») sur la page suivante www.libertium.fr/libertium-days, à tout moment durant le Jeu, ainsi que sur simple demande à titre gratuit à l'adresse suivante : bforgues@trigano.fr.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande.

2.1. Conditions de participation au Jeu

La participation au Jeu est ouverte à tout particulier majeur résidant en France, ayant signé un bon de commande pour l'achat d'un Camping-Car neuf ou d'occasion auprès d'une concession LIBERTIUM, dont la liste figure sur le lien suivant www.libertium.fr/libertium-days, entre le 17 et le 28 mars 2026 inclus, que ce soit en concession, sur un salon ou sur une foire.

La participation au Jeu est ouverte exclusivement après avoir signé un Bon de Commande pour un Camping-Car neuf ou d'occasion entre le 17 et le 28 mars 2026 inclus, au sein d'une des concessions LIBERTIUM participante. La participation sera prise en compte après validation de l'offre de crédit et expiration du délai de rétractation le cas échéant, ainsi qu'à l'expiration du délai de 14 jours pour les ventes à distance. Toute annulation de la vente, pour quelque raison que se soit, entraînera la nullité de la participation.

Toute personne désirant participer doit se conformer au principe du Jeu détaillé à l'article 3.

2.2. Données des participants

Les informations personnelles collectées pour la participation au Jeu sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique. Le traitement de ces données par l'Organisateur du Jeu et la concession vendeuse est nécessaire afin de permettre de contacter le gagnant du jeu et remettre le lot. Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, et notamment aux dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement européen sur la protection des données (règlement (UE) 2016/679 dit « RGPD »), les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant, ainsi que leurs droits de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de leurs données personnelles, pendant la durée du Jeu auprès de dpo@libertium.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : TRIGANO – LIBERTIUM France – 100, rue Petit – 75019 PARIS.

Pour plus d'informations, consulter la [Politique de Confidentialité de l'Organisateur](#).

2.3 Validité de la participation

Une seule participation par bon de commande signé peut être enregistrée.

Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être complètes, valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Toute inscription inexacte ou incomplète, contrefaite ou contraire au présent règlement, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas d'inscriptions multiples.

ARTICLE 3. PRINCIPES DU JEU

3.1. Participation

Pour participer il suffit, entre le 17 et le 28 mars 2026 de remplir les conditions de participation suivantes :

- Avoir signé un Bon de Commande pour un Camping-Car neuf ou d'occasion auprès d'une concession LIBERTIUM, conformément aux conditions du 2.
- Avoir rempli la fiche de participation au Jeu, concomitamment à la signature du bon de commande.

3.2 Tirage au sort

Un tirage au sort sera effectué parmi toutes les personnes ayant remplis les conditions de participation. Le tirage au sort sera effectué 1er juin 2026 et qui désignera un seul gagnant.

ARTICLE 4. DOTATION

Le lot est le remboursement à hauteur de 60.000€ TTC de l'achat du camping-car réalisé par la signature du bon de commande entre le 17 mars et le 28 mars 2026.

ARTICLE 5. MISE EN POSSESSION DU LOT

À l'issue du tirage au sort, le gagnant désigné sera informé, par mail ou téléphone, par la concession où il a effectué son achat. Il devra transmettre ses coordonnées bancaires dans un délai de 7 jours afin de recevoir la somme en question. En cas de non-respect de ce délai, le lot sera remis en jeu, et un nouveau tirage au sort sera organisé parmi les Participants éligibles.

Cette somme sera versée par l'organisateur par voie de virement bancaire, au plus tard le 10 juin 2026 si la livraison du véhicule acheté a eu lieu avant le tirage au sort du 1^{er} juin 2026, et sinon dans un délai de 1 mois à compter de la livraison du véhicule acheté.

ARTICLE 6. CONVENTION DE PREUVE

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'Organisateur ont force probante quant aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

ARTICLE 7. RESPONSABILITE

Les images utilisées sur le Site ou les Pages, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Site ou les Pages, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de l'Organisateur ou de ses prestataires.

L'Organisateur ou ses prestataires, ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. En particulier, l'Organisateur ou ses prestataires déclinent toute responsabilité pour le cas où le Site et/ou les Pages seraient indisponibles au cours de la durée du Jeu, ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

L'Organisateur ne pourra pas être tenu responsable de l'envoi d'un courrier électronique, ou de l'envoi d'une dotation, à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. L'Organisateur n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable. Le lot non réclamé dans un délai d'un mois après la clôture du Jeu restera la propriété de l'Organisateur. Une fois le lot délivré à l'adresse du gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot.

Par ailleurs, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement, de perte ou d'avarie des services de messagerie internet.

Le lot ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangé, ni faire l'objet d'un versement de sa valeur en espèces à la demande du gagnant.

ARTICLE 8. LITIGES

Tout litige concernant l'exécution et l'interprétation du présent règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par l'Organisateur.